

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt-trois septembre à 20 h 30, le CONSEIL MUNICIPAL régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

Présents :

Mme : Dominique LE FOUEST

MM. : Dominique LHOMME, Sylvain JESSIONESSE, Bernard BONENFANT, Daniel MONTOUILLOUT, Michel BOUCHE, Laurent BRAGUE.

Absents excusés : MM. Jean-Paul JESSIONESSE (pouvoir à M. Sylvain Jessionesse), Christian PORTIER (pouvoir à M. Dominique LHOMME), Michel ROYER.

Monsieur Sylvain JESSIONESSE est nommé secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer un moment de recueillement en la mémoire de Monsieur Régis DUVAL, conseiller municipal de 2001 à 2016.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 20 Mai 2016 qui est adopté à l'unanimité des présents.

Fusion des Communautés de Communes du Chaourçois et du Val d'Armance : Nom et siège de la future Communauté de Communes – composition du conseil communautaire et du bureau - gouvernance

Suite à la fusion des communautés de communes du Chaourçois et du Val d'Armance, les membres du conseil municipal sont invités à délibérer sur le nom, le siège de la future communauté de communes et sur la composition du conseil communautaire qui assurera sa gouvernance dès le 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal :

- Valide le nom de la future communauté de communes : « Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armance
- Reporte sa décision quant au siège social : la proposition faite par la communauté de communauté du Val d'Armance – B.P.1 -10130 Ervy le Châtel est inadaptée. Il refuse l'achat en urgence d'un bâtiment à Ervy le Châtel par la Communauté de Communes du Val d'Armance pour y créer le siège social.
- PREND note de la répartition des sièges du nouveau conseil communautaire :
 - o Chaource & Ervy le Châtel : 6 délégués
 - o Auxon : 5 délégués
 - o Saint-Phal : 3 délégués
 - o Chamoy & Chessy les Prés : 2 délégués
 - o Toutes les autres communes (25 du Chaourçois & 11 du Val d'Armance) : 1 délégué titulaire & 1 délégué suppléant

Ce qui représente un total de 60 sièges.

VALIDE le projet de gouvernance en binôme se traduisant par :

- Un bureau composé de 17 membres, à savoir le président et les huit présidents et vice-présidents des commissions
- La mise en place de huit commissions conduites chacune par un binôme « Chaourçois / Val d'Armanche »
- L'alternance dans le lieu des réunions, soit dans le Chaourçois soit dans le Val d'Armanche.

Dossier Eglise – demandes de subvention

Lors de la réunion du 20 mai, le conseil municipal a pris connaissance de l'étude réalisée par Monsieur Juvenelle, architecte, pour la rénovation complète de l'église. Pour mémoire le montant estimatif s'élevait à 817 943.56 € H.T. soit 981 489.51 € T.T.C, les travaux étant répartis sur 2 tranches. Il avait alors été décidé de revoir l'architecte afin qu'il définisse de nouvelles tranches de travaux permettant dans un premier temps le démontage des étaielements intérieurs et extérieurs.

Afin de respecter la demande de la commune, M. Juvenelle a proposé une première tranche de travaux qui comprend la réfection des toitures dans leur globalité (excepté la Nef) ainsi que la réfection de la voûte. Le coût des travaux est estimé à 299 722.24 € H.T. soit 359 666.69 € T.T.C. y compris honoraires d'architecte et coordination SPS. Le conseil municipal décide de poursuivre l'instruction de ce dossier dans ce sens et de solliciter des subventions auprès :

- De l'Etat au titre de la DETR : 30 %
- Du Conseil Régional : 15 %
- Du Conseil Départemental : 15 %
- De l'Etat au titre d'une aide exceptionnelle
- De la Sauvegarde de l'Art Français : somme forfaitaire
- De la Fondation du Patrimoine : taux maximum 10 % si on mobilise 5% de souscription du coût des travaux soit 13 500 €.

La décision finale ne sera prise qu'après attribution des aides.

Travaux de voirie

Le conseil municipal avait prévu en 2016 la réfection de trois rues : Chemin de la petite Fontaine, chemin du dessous la Calbeaudière, rue et ruelle de Flamard. Dans le cadre de la convention signée en 2015 et revue en 2016 avec le Conseil Départemental, la commune d'Etourvy pourrait bénéficier des tarifs obtenus par le Conseil Départemental après appel d'offres mais seraient applicables pour des travaux réalisés en 2017. Les travaux ne pourront plus être réalisés cette année et sont donc reportés à l'an prochain. Une subvention de 30 % avait été sollicitée auprès du Conseil Régional au titre de l'aide des petites communes.

Signalisation de la direction « Tonnerre » : de nombreux automobilistes empruntent la voie de Mélisey pour se rendre à Tonnerre ce qui les oblige à faire demi-tour. Il est proposé au conseil municipal de mettre en place une signalisation : soit un panneau « Toutes directions » à l'embranchement des deux routes (voie et route de Mélisey) soit un panneau sur la route de Mélisey indiquant « Route principale » en amont de l'intersection ou les deux. Un devis sera demandé avant de prendre la décision.

Landion : étude – restitution

Le Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon a décidé de lancer une étude sur le Landion. La restitution de cette étude a été faite le 5 septembre 2016. Les documents de l'étude concernant le Landion dans son ensemble ainsi que les fiches techniques se rapportant à chaque commune seront disponibles fin septembre. Les techniciens du SMBVA viendront à Etourvy courant octobre. Ils pourront par la suite présenter leurs conclusions et leurs préconisations lors d'une réunion publique.

Avance trésorerie Polychrome- modification du budget

La Communauté de Communes du Chaourçois, la Région Champagne-Ardenne (aujourd'hui Grand Est) et la compagnie Polychrome ont signé une convention sur 2 ans 2015/2016 et 2016/2017 pour la mise en place d'un projet culturel de territoire. Cette convention prévoit le versement de 15 000 € par an à la compagnie Polychrome en 2 fois : 7 500 € en début de saison et 7 500 € à la fin de la saison. Ces 15 000 € sont répartis comme suit : Communauté de Communes du Chaourçois 2000.00 € et Région 13 000.00 €.

Pour l'année 2015/2016 tout s'est passé comme prévu mais la mise en place de la nouvelle grande région a entraîné des retards dans l'instruction des dossiers pour l'année 2016/2017. La commission permanente de la région Grand Est n'a donc pas encore validé la 2^{ème} année de la convention et les 7 500 €, représentant le premier versement, seront versés au mieux en novembre, ce qui pose des problèmes de trésorerie à la compagnie car les premières actions démarrent début octobre. C'est pourquoi, le conseil municipal à l'unanimité des présents plus 2 pouvoirs décide de verser une avance d'un montant de 7 500 € à la Compagnie Polychrome, sachant que celle-ci sera remboursée sans intérêt pour le 31 décembre 2016 afin de ne pas impacter les comptes de clôture de la commune d'Etourvy. Le budget est modifié pour inscrire ces écritures au budget 2016.

Pour information, le prochain spectacle de la compagnie aura lieu le Dimanche 2 octobre à 18 h 30 à Etourvy : Show de Vian

Participation des associations au feu d'artifice

Les factures pour le feu d'artifice de 2016 s'élèvent à 1 729.18 €. Il est proposé de demander les mêmes participations que les années précédentes soit : 550 € pour le comité d'animation et 230 € pour l'amicale des sapeurs-pompiers La délibération définitive sera prise lors du prochain conseil municipal.

Ste SPL-XDEMAT : Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration et d'une proposition d'augmentation du capital de la société

Afin de bénéficier des services de la société SPL Xdémat dans le cadre de la dématérialisation, la commune est devenue actionnaire de cette société. Cette société a été créée initialement entre les départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne. Elle compte aujourd'hui 4 autres départements (Haute Marne, Aisne, Meuse, Vosges). Le rapport de gestion présenté ainsi que la proposition d'augmentation du capital social de la société est adopté à l'unanimité. Cette augmentation du capital est destinée à créer le nombre d'actions suffisant pour permettre au Département de l'Aube de céder celles nécessaires à l'entrée au sein de la société du Département de Meurthe et Moselle tout en conservant son statut d'actionnaire majoritaire.

Don à la commune

Deux dons ont été faits à la commune par:

- Monsieur Christian Portier à l'occasion du mariage de leur fille qui sera affecté au rafraichissement de la salle des fêtes
- Des pèlerins de la Fraternité des St Jacques de Trèves (Allemagne) qui sera affecté à l'Eglise.

Une délibération générale sera prise pour autoriser le Maire à accepter les dons.

Informations et questions diverses

Repas des anciens : il aura lieu le Mercredi 5 Octobre 2016

Cérémonie du 11 Novembre :

10 h 45 : Rendez-vous place de la mairie

11 h : Départ pour le dépôt d'une gerbe au monument aux morts puis au cimetière

Travaux pont RD 27-RD 82B : les travaux ont été réalisés par les agents du Conseil Départemental de l'Aube. Ils ont également repeint le pont sur la route de Mélisey.

Panneaux signalisation places handicapées : Ils sont installés, reste à faire le marquage au sol.

Mise à jour de la commission d'appels d'offres : Le conseil municipal doit procéder au remplacement de M. Régis DUVAL, membre titulaire de la commission d'appel d'offres. Monsieur Laurent BRAGUE est désigné.

GAEC du Pommier : Le conseil municipal prend note de l'adresse de leur siège social qui est situé au 6 Route du Quincerot.

Opération Nettoyons la nature : elle sera organisée le samedi 1^{er} octobre par la section randonnée. Une communication sera faite à l'ensemble de la population.

Animation vergers communaux : Le CIEBA (Centre d'Initiation à l'Environnement du Bassin de l'Armance) organise une animation auprès des habitants de la commune sur le thème des vergers communaux. Elle aura lieu le samedi 22 octobre 2016 de 14 h à 16 h.

Rue de la Petite Fontaine : Une demande a été formulée pour la mettre en sens unique. Le SLA qui dépend du Conseil Départemental sera consulté.

Elagage rue des Cras : Certains propriétaires nous ont informés qu'ils allaient faire réaliser les travaux. Une lettre de relance sera faite pour les autres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire
M. LHOMME Dominique